

### **1. IDENTITE DU VENDEUR.**

SARL LYNXMEDIA (Notre Société), S.A.R.L au capital social de 9 000 € dont le siège social est situé 25, rue du Maréchal Koenig (n° de téléphone 03 88 19 07 87), immatriculée au RCS de SAVERNE sous le numéro 750 864 530 (TVA FR 44 750 864 530).

### **2. APPLICATION DES CONDITIONS.**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) sont applicables à toutes les ventes et prestations de services conclues avec les consommateurs ainsi que les professionnels et notre société. Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées en signant un devis ou en réglant un acompte sur commande, ou en payant une facture de prise en charge de matériels en atelier pour réparations. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de Notre Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. Vous acceptez que les informations demandées en vue de la conclusion du contrat ou celles adressées en cours de son exécution soient transmises par voie électronique si nécessaire. Les CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par Notre Société, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande. La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV. Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Produits proposés par notre société.

### **3. PRODUITS.**

Les caractéristiques essentielles des produits sont indiquées dans le descriptif de nos produits (devis, commandes, etc.). Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Produit est de la seule responsabilité du Client. Les photographies et graphismes présentés sur les packagings et documentations commerciales ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité de Notre Société. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles. Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Notre Société peut réactualiser, améliorer ses fiches produits, retirer de la vente ses produits. La durée de disponibilité sur le marché des pièces détachées indispensables à l'utilisation du bien est communiquée lorsque nous en sommes informés par le fabricant. Pour les produits non stockés en note établissement, nos offres sont valables sous réserve de disponibilité chez nos fournisseurs. Les restrictions de disponibilités sont indiquées sur nos documents commerciaux. Toute commande anormale ou de mauvaise foi, toute fraude ou tentative de fraude, tout incident de paiement du prix d'une commande pourra entraîner l'annulation de la commande.

### **4. CONDITIONS PARTICULIERES LIEES AUX REPARATIONS EFFECTUEES DANS NOS ATELIERS**

Notre société ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages éventuels sur les matériels déposés en atelier résultant d'une détérioration antérieure, d'une mauvaise utilisation, ou d'un défaut de fabrication des matériels déposés en atelier et pris en charge par notre société. La garantie d'un mois sur les réparations ne s'applique pas sur les matériels qui ont été endommagés après la réparation. Les logiciels et systèmes d'exploitation sont entièrement exclus de la garantie. Les pièces détachées, elles sont garanties par les constructeur avec une durée variable selon l'état neuf ou occasion et le constructeur. Nous ne sommes en aucun cas liés auprès des fabricants des matériels pris en charges par notre société : une fois votre matériel ouvert par vous-même ou par nos soins, vous perdez votre garantie constructeur sur ce matériel et nous garantissons par nos propres services uniquement les réparations effectuées et les pièces détachées installées. Une réparation en nos atelier peut engendrer une perte de données. Nous ne pourrions en aucun cas

être tenus pour responsables d'une éventuelle perte de données. Nous vous conseillons vivement de faire une sauvegarde avant de nous confier votre appareil.

#### **5. ETAPES POUR CONCLURE LE CONTRAT.**

Les CGV sont disponibles sur notre site internet et également affichées en magasin. Vous avez la Possibilité de vérifier le détail de votre commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer votre acceptation. La prise en compte de votre commande est confirmée par l'émission d'un bon de commande remise en main propre ou remis en main propre ou envoyé par voie électronique. Notre Société se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

#### **6. PRIX.**

Les prix figurant sur nos documents commerciaux sont indiqués en euros, HT et TTC. Les prix affichés en magasin sont indiqués en TTC. Les prix indiqués sont hors frais éventuels de livraison. Le montant des frais de livraison est calculé automatiquement en fonction de chaque commande ; il figure sur le récapitulatif de votre commande, avant enregistrement définitif. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur nos documents commerciaux. Notre Société se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

#### **7. PAIEMENT.**

Pour les commandes d'un montant inférieur à 100 € TTC, le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client. Pour les commandes d'un montant supérieur à 100 € TTC, un acompte de 30% vous sera demandé le jour de la passation de commande. Les paiements sont effectués par cartes bancaires, par virement bancaire, par chèque bancaire ou en espèces. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception. Vous ne pouvez jamais, au motif d'une réclamation, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation. En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40,00 € HT selon l'article D. 441-5 du code de commerce. et une application d'intérêts de 3 fois le taux légal selon la loi n°2008-776 du 4 août 2008. En outre, Notre Société se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client. Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par Notre Société pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client. Dans le cadre de la lutte contre la fraude, Notre Société peut vous demander de justifier votre identité, votre domicile, et le moyen de paiement utilisé. Dans ce cas, le traitement de votre commande s'effectuera à compter de la réception de ces documents. A défaut de réception de ces justificatifs ou en cas de réception de justificatifs jugés non conformes, la commande pourra être annulée et le compte bloqué.

#### **8. RESERVE DE PROPRIETE**

En application de la loi n°80335 du 12 Mai 1980, les biens vendus restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix facturé. En cas de refus de paiement, notre société de réserve de procéder sans délai, à vos frais, risques et périls, à la reprise intégrale des matériels impayés.

#### **9. RETRAIT DES MARCHANDISES ET DELAIS DE LIVRAISON.**

À défaut d'indication, Notre Société livre les biens et permet de retirer les biens commandés sans retard injustifié et au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat de vente. Les retraits de commandes s'effectuent à notre magasin sis 25 Rue du Maréchal Koenig 67210 OBERNAI à nos horaires d'ouverture et les livraisons s'effectuent à l'adresse que vous avez indiquée lors de la passation de la commande. La livraison entend un transfert au consommateur et au client

professionnel de la possession physique ou du contrôle du bien. En cas de retard de livraison, vous pouvez résoudre le contrat conformément aux dispositions de l'article L.216-2 du code de la consommation. Par ailleurs, aucune livraison ne peut se faire en dehors de la France métropolitaine. Les sommes

versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les 14 jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

## **10 . TRANSPORT.**

Tout risque de perte ou d'endommagement des biens vous est transféré au moment où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur proposé par Notre Société et désigné par vous, prend physiquement possession de ces biens (article 216-4 du code de la consommation). Il vous appartient de refuser la livraison si la marchandise est abîmée, manquante ou si le colis a été ouvert ou reconditionné et à défaut d'inscrire des réserves précises et circonstanciées sur le bon de livraison, réitérées par LRAR au transporteur dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison (article L133-3 du code du commerce). Nous vous invitons à prendre immédiatement contact avec Notre Société afin que nous vous communiquions la procédure permettant de conserver les recours contre le transporteur.

## **11. CONTACT ET SERVICE APRES VENTE.**

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos services en vous connectant sur notre site [www.lynxmedia-informatique.fr](http://www.lynxmedia-informatique.fr) et en vous rendant sur la page CONTACT, ou en téléphonant au 03 88 19 07 87, ou en nous écrivant à SARL Lynxmedia, 25, rue du Maréchal Koenig, 67210 OBERNAI.

## **12. GARANTIE.**

Lorsqu'un souci se pose avec un matériel, nous vous invitons à prendre contact avec notre service SAV en vous rendant sur notre site Internet et en utilisant la page CONTACT, ou en vous rendant à note magasin.

### **12.1. Garantie commerciale constructeur.**

Pour les produits disposant d'une garantie spécifique constructeur (prise en charge de la garantie directement par le constructeur, ou garantie sur site, ou extension de garantie spécifique), le Client devra contacter directement le constructeur, notre société peut vous assister dans la prise de contact avec les constructeurs. Notre société ne fournit aucune garantie commerciale sur les produits disposant d'une garantie constructeur. Notre Société refusera tout retour de marchandises dans ce cadre et ne pourra être tenue pour responsable d'une quelconque défaillance du constructeur dans le cadre de cette garantie.

### **12.2. Garantie commerciale**

**Garantie standard :** Les produits sont garantis par les constructeurs et à défaut par Notre Société contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois à compter de la date de facturation, sauf pour des conditions particulières expressément signifiées. Les logiciels, systèmes d'exploitation, consommables, les cartouches et les supports de stockage de données de type CD, DVD ne sont pas garantis par Notre Société. Les Ordinateurs, batteries, moniteurs, les écrans de Smartphones sont garantis dans les durées limites de la garantie Constructeur.

**Limitation :** La garantie commerciale de Notre Société est limitée à la réparation, au remplacement ou à un remboursement en valeur des marchandises reconnues défectueuses par Notre Société, en tenant compte de l'usage qui en a été fait et ceci au libre choix de Notre Société. Notre Société s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses et la réparation des dommages des marchandises fournies au client par Notre Société. Le SAV

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE – SARL LYNXMEDIA**  
25 RUE DU MARECHAL KOENIG 67210 OBERNAI  
SIRET 750 864 530 00027 – RCS SAVERNE – TVA : FR44750864530

de Notre Société ne peut jouer que dans le cadre de la garantie de Notre Société ou de la garantie légale.

Si le matériel ne peut être réparé, il sera alors remplacé par un matériel identique. Si il ne peut être remplacé par un matériel identique, il vous sera proposé un matériel équivalent ou un avoir. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité de Notre Société est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions ou, le cas échéant, aux conditions expresses.

Notre Société ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de l'altération des données ou programmes présents sur les matériels ou supports (disquettes, disques durs...) qui sont retournés pour une intervention technique, que les produits soient sous garantie ou non.

Notre Société ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages matériels et immatériels qui interviendraient au cours du dépannage dans le cas où seraient retournés des produits qui n'ont pas été fournis par Notre Société.

Notre Société ne peut être responsable au titre de la garantie des pannes ou dommages résultant directement ou indirectement des cas suivants :

- Tout entreposage sans protection ou prolongé.
- Toute négligence, erreur de raccordement ou de manipulation, entretien et usage d'équipement non-conforme aux spécifications techniques de Notre Société ou du fabricant ou, plus généralement une utilisation défectueuse ou maladroite.
- Tout ajout de dispositif complémentaire ou accessoire de l'équipement ou utilisation de toutes pièces nécessaires pour l'exploitation de l'équipement non conformes aux spécifications techniques de Notre Société ou fabricant.
- Toute modification ou transformation mécanique, électronique, électrique ou autres apportées à l'équipement ou à ses dispositifs de raccordement par toute tierce personne. En cas de faillite ou impossibilité de fourniture du constructeur, le client ne peut se retourner contre Notre Société, laquelle n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits bénéficiant d'une garantie du constructeur.

### **12.3. Garanties légales.**

Les Produits vendus par notre société sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages personnels ou professionnels.

Pour les produits ne pouvant être dépannés exclusivement que sur site, les frais de déplacement et la main d'œuvre seront facturés au client.

Les Produits fournis par Notre Société bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, indépendamment du droit de rétractation, conformément aux dispositions légales,

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous et définies en annexe aux présentes CGV (Garantie de Conformité / Garantie des Vices Cachés).

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE – SARL LYNXMEDIA**  
25 RUE DU MARECHAL KOENIG 67210 OBERNAI  
SIRET 750 864 530 00027 – RCS SAVERNE – TVA : FR44750864530

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre du Vendeur ;
- peut demander la réparation du Produit commandé, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les 24 mois suivant la délivrance du Produit, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Produit.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés du Produit conformément à l'article 1641 du Code Civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité des Produits dans un délai maximum de 14 jours à compter de la livraison des Produits ou l'existence des vices cachés dans les délais ci-dessus visés et retourner ou rapporter en magasin les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Notre Société remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux.

La responsabilité de Notre Société ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier,
- en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure.

La garantie de Notre Société est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

### **13. INFORMATIQUE ET LIBERTES.**

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de Notre Société chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes. Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité à Notre Société.

### **14. PROPRIETE INTELLECTUELLE.**

Le contenu du site internet est la propriété de Notre Société et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction

totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon. En outre, Notre Société reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de Notre Société qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### **15. IMPREVISIONS.**

Les présentes CGV excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Vente des Produits de Notre Société au Client. Notre Société et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

#### **16. EXECUTION FORCEEE.**

Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée. La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, demander la résolution du contrat selon les modalités définies à l'article « Résolution du contrat ».

#### **17. EXCEPTION D'INEXECUTION.**

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi. Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance. Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi. Si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de 6 mois, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution du contrat ».

#### **18. FORCE MAJEURE.**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

#### **19. RESOLUTION DU CONTRAT.**

En cas de force majeure, il est convenu expressément que les parties peuvent résoudre de plein droit le présent contrat, sans sommation, ni formalité. En cas de non-respect par l'une ou l'autre

des parties des obligations suivantes : non-paiement à l'échéance, le contrat pourra être résolu au gré de la partie lésée. Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit, la mise en demeure résultant du seul fait de l'inexécution de l'obligation, sans sommation, ni exécution de formalités. Il est expressément

convenu entre les Parties que le débiteur d'une

obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil. En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

## **20. LITIGES.**

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre Notre Société et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

## **21. INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT.**

Le fait pour une personne physique ou morale, de commander des produits ou services à notre société emporte adhésion et acceptation pleine, entière et sans réserves des présentes CGV et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à Notre Société.

## **22. DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE).**

Notre Société reprend gratuitement, ou fait reprendre gratuitement pour son compte, les équipements électriques et électroniques usagés dont le consommateur se défait, dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu. À cette fin, contactez notre service client. Nous vous informons de – l'obligation de ne pas jeter les DEEE avec les déchets ménagers, – qu'il existe des systèmes de collecte mis à votre disposition – des effets potentiels des substances dangereuses présentes dans les EEE sur l'environnement et la santé humaine. Vous êtes informés des coûts unitaires supportés pour l'élimination des DEEE historiques grâce à l'éco-contribution.

## **23. STIPULATIONS FINALES.**

Notre Société archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de Notre Société seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties, sauf preuve contraire. La loi française est applicable sans pour autant écarter l'application des droits législatifs impératifs accordés aux consommateurs ou d'une loi impérative plus protectrice par le juge étranger saisi par un consommateur du pays correspondant. Si l'une des clauses ou dispositions des présentes CGV venait à être annulée ou déclarée illégale par une décision de justice définitive, cette nullité ou illégalité n'affectera en rien les autres clauses et dispositions, qui continueront à s'appliquer. Le fait pour Notre Société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## **ANNEXE I**

– Dispositions relatives aux garanties légales

### **Article L217-4 du Code de la consommation**

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

### **Article L217-5 du Code de la consommation**

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
  - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage
- Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

### **Article L217-12 du Code de la consommation**

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

### **Article L217-16 du Code de la consommation**

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

### **Article 1641 du Code civil**

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

### **Article 1648 alinéa 1er du Code civil**

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.